

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
19 JUIN 2023

Date d'affichage de convocation  
19 JUIN 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Nicolas LARGESSE, Roberto DRAPRON à Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER à Denis GUYARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Guérigonde HEYER à Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Anne DEUDON à Thérèse MALEM, Etienne DERVYN à Raymond BESCO

Absente : Brigitte BOUCHET

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 JUIN 2023

Objet :

Convention pour l'organisation  
du stage d'été "Savoir Nager"

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le constat établi par la Préfecture des Yvelines d'un nombre important de jeunes collégiens ne maîtrisant pas la pratique de la nage,

**CONSIDÉRANT** que cette carence met en péril la sécurité desdits collégiens et renforce les risques de noyades,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Préfecture des Yvelines, associée au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78) et à La ligue Ile de France de natation d'organiser un stage « savoir nager » pour les jeunes magnycois élèves de 6<sup>ème</sup>,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les jeunes magnycois de bénéficier d'un stage de natation au mois d'août 2023 pour prévenir les accidents,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention avec les partenaires concernés pour définir les modalités organisationnelles et financières de mise à en place du stage « Savoir Nager », qui se déroulera du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1<sup>er</sup> et unique : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention départementale pour l'organisation du stage « Savoir Nager » Impliquant plusieurs partenaires des collectivités territoriales et du mouvement sportif.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **3 0 JUIN 2023**

Certifiée exécutoire le : **3 0 JUIN 2023**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance



B. HOUILLON



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).